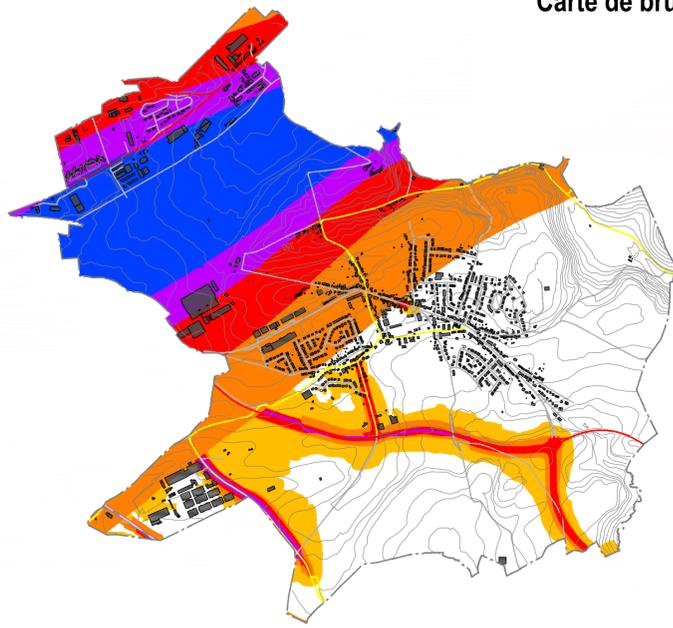
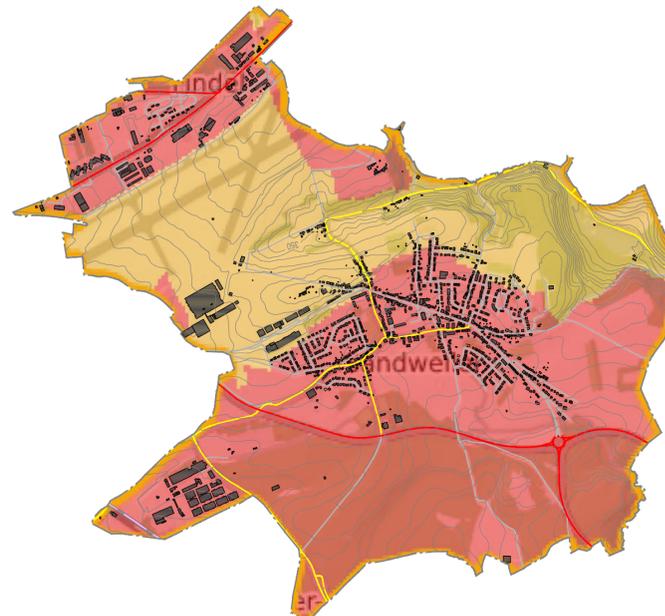


Carte de bruit



Forages



La protection de la nature et des ressources naturelles

Loi modifiée du 19 janvier 2004 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles

- Zone protégées d'intérêt communautaire - Habitats Natura 2000 ¹⁾
- Zone protégée d'intérêt national - déclarée ²⁾
- Zone protégée d'intérêt national - à déclarer ³⁾
- Forêt > 1ha ⁴⁾
- Cours d'eau permanents ⁴⁾
- Biotopes protégés ⁵⁾

La Gestion de l'Eau

Loi du 19 décembre 2008 concernant la protection de l'eau

- Source captée ⁶⁾
- Zones de protection d'eau potable ⁷⁾
- Zones de protection d'eau potable, procédure publique en cours ⁸⁾
- Forages interdits (changements du périmètre restent possibles) ⁹⁾
- Forages impossibles ou liés à des restrictions (changements du périmètre restent possibles) ⁹⁾

Les réseaux d'infrastructures de transport national

Loi du 21 décembre 2009 sur les permissions de voirie

- Route nationale avec une distance de 25m ⁴⁾
- Chemin repris avec une distance de 10m ⁴⁾

Loi du 17 décembre 1859, sur la police des chemins de fer / Loi du 22 février 1958 portant modification de la loi du 13 janvier 1843 sur la compétence des tribunaux pour juger les contraventions en matière de grande voirie et sur les autorisations de faire des constructions ou des plantations le long des routes

- Chemin de fer avec une distance de 10m ⁵⁾

L'aménagement du territoire

Loi du 17 juin 1994 relative à la prévention et la gestion des déchets

- Site contaminé ou assaini ¹⁰⁾
- Site potentiellement pollué ¹⁰⁾

Loi du 2 août 2006 modifiant la loi modifiée du 21 juin 1976 relative à la lutte contre le bruit

Cartes de bruits ¹¹⁾

- >75-80dB(A)
- >70-75dB(A)
- >65-70dB(A)
- >60-65dB(A)
- >55-60dB(A)

Loi du 10 juin 1999 relative aux établissements classés

- Antenne GSM ¹²⁾

La protection des sites et monuments nationaux

Loi du 18 juillet 1983 concernant la conservation et la protection des sites et monuments nationaux

- Immeubles et objets classés monuments nationaux ¹³⁾
- Immeubles et objets inscrits à l'inventaire supplémentaire ¹³⁾

Loi du 21 mars 1966 concernant a) les fouilles d'intérêts historique, préhistorique, paléontologique ou autrement scientifique; b) la sauvegarde du patrimoine culturel mobilier

- Terrains avec des vestiges archéologiques inscrits à l'inventaire supplémentaire, classés monument national ou en cours de classement ¹⁴⁾
- Terrains avec des vestiges archéologiques connus ¹⁴⁾

Réseaux d'infrastructure

- Pipeline avec une distance de 20m
- SEBES avec une distance de 5m
- Périmètre d'agglomération - PAG vigueur

- 1) MDDI - Environnement, Zone Natura 2000, 2015
- 2) MDDI - Environnement, Administration de la Nature et des Forêts, 2018
- 3) ZPN déclarées "Zones protégées d'intérêt national (réserves naturelles et réserves forestières intégrales) conformément à la loi modifiée du 19 janvier 2004
- 4) MDDI - Environnement, Administration des Eaux et Forêts, Service de la conservation de la Nature
- 5) ZPN à déclarer "Zones proposées par le 2^{ème} Plan national pour la Protection de la Nature (PNPN2) de 2017
- 6) BD Topo, Administration du Cadastre et de la Topographie, 2009
- 7) - Biotopkatalog, Ministère du Développement durable et des Infrastructures, 2008
- 8) - Innenkartierung der geschützten Biotope im Siedlungs- und Ortsrandbereich, Zeyen + Baumann, 2010
- 9) MDDI, Administration de la Gestion de l'Eau, 2007
- 10) Règlement grand-ducal du 2 octobre 2018 portant création de zones de protection autour des captages d'eau souterraine Trudbour, Millbech, Stuwelsbosch, Boumlen nouvelle, B11 et Bichel, ainsi que du site de captage Scheidhof situées sur les territoires des communes de Contem, Hesperange, Luxembourg, Sandweiler, Schuttrange et Weiler-la-Tour
- 11) - Projet de règlement grand-ducal portant création des zones de protection autour du captage d'eau souterraine Pulvermühle situées sur les territoires des communes de Luxembourg, Niederanven et Sandweiler
- 12) - Projet de règlement grand-ducal portant création de zones de protection autour du site de captages d'eau souterraine Birelergronn situées sur les territoires des communes de Niederanven, Sandweiler et Schuttrange
- 13) Restrictions pompes à chaleur, 2019 - geoportail.lu
- 14) Cadastre des sites potentiellement pollués, MDDI - Environnement, 2014
- 15) MDDI - Environnement, Cartographie du Bruit, 2016 (LDEN)
- 16) Stations de base pour réseaux publics de communications mobiles, geoportail.lu
- 17) Sites et Monuments Nationaux, A) Liste des immeubles et objets classés monuments nationaux, Mémorial B - N°35 du 19 mai 2009, complétée: état au 24 mars 2019
- 18) Centre National de Recherche de l'Archéologie CNRA, mai 2016

